

DELIBERATION N° 1 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 février 2023

Les membres du Conseil Municipal de la commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 10 février 2023, se sont réunis à la salle Xavier PIDOUX DE LA MADUERE sise 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge-sur-Orge, pour leur séance du 16 février 2023 sous la présidence de Madame BENSARSA REDA, Maire (séance ouverte à 19h35)

Présents : Mme ABBACI, Mme AVELLANO, Mme BEGHE, M. BENETEAU, Mme BENSARSA REDA, M. BRUNIER-COULIN, Mme COSTA, M. COSTES, M. DI TOMMASO, Mme FALGUIERES, Mme GAUTHIER, M. GOMEZ, Mme HURIEZ, Mme KECHELAL, M. LORIC, Mme MARTINS, M. MONTEIRO, M. PERRIMOND, M. PLAS, Mme RIVIER, Mme ROBIN, M. SAINT-PIERRE, Mme SERMAGE, M. SOLIGO, M. SOUKOUNA, M. VILLEMEUR,

Absents représentés, Mme DIAWARA représentée par Mme SERMAGE, M. DOUTEAU représenté par M. LORIC, Mme ERFAN représentée par, Mme ROBIN, Mme GUIBLIN représentée par M. SOLIGO, M. NASSE représenté par BENETEAU, Mme RIVET représentée par Mme HURIEZ, Mme ROQUES représentée par Mme FALGUIERES,

Absents non représentés :

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	26
Votants	33

- Secrétaire de séance : -Cédric Di Tommaso

Objet : Rapport sur les orientations budgétaires – Année 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L.2312-1 et D.2312-3,

VU le Règlement Intérieur du Conseil Municipal,

VU l'avis de la Commission n°1 « Ressources » en date du 8 février 2023,

CONSIDERANT que, dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu autour de la présentation au Conseil Municipal d'un rapport sur les orientations budgétaires,

CONSIDERANT que le Règlement Intérieur du Conseil Municipal prévoit que le débat doit avoir lieu au moins trois semaines avant la séance du Conseil consacrée au vote du Budget Primitif,

CONSIDERANT que le rapport aux orientations budgétaires du Budget Primitif 2023, annexé à la présente délibération, porte sur :

- Les résultats financiers 2022 de la Ville,
- Les perspectives économiques pour 2023,
- Les orientations pour le budget primitif en 2023,
- Le plan pluri-annuel d'investissement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bénéteau,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (32 POUR), 1 ABSTENTION (Mme KEHELAL)

APPROUVE la présentation relative aux orientations du budget primitif 2023,

APPROUVE l'existence du rapport d'orientations budgétaires 2023

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Juvisy-sur-Orge, le : 17 février 2023



Le Maire,

Lamia BENSARSA REDA

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.